

# Le Manifeste de la forêt méditerranéenne

## La forêt méditerranéenne : un modèle pour les forêts françaises du XXI<sup>e</sup> siècle

*Tout au long de l'année 2005, dans le cadre de la préparation et de la tenue des « Etats généraux de la forêt méditerranéenne » organisés par l'association Forêt Méditerranéenne, 310 personnes se sont réunies pour produire le manifeste suivant. Ces personnes, venant de l'ensemble de la région méditerranéenne française et issues toutes des milieux de la protection et de la gestion des espaces naturels et forestiers méditerranéens, ont participé à cette construction collective qui fait le constat de la situation de la forêt méditerranéenne française, et propose quelques pistes pour une véritable politique forestière méditerranéenne. Ce manifeste peut se décliner à l'avenir en politiques publiques, en propositions opérationnelles, voire en prescriptions pour une réorganisation des procédures et une adaptation des moyens. C'est aux élus et décideurs qu'il convient d'en prendre la mesure...*

---

### Résumé

**A.-** La forêt méditerranéenne présente, malgré la variété des contextes locaux, des spécificités, tant écologiques que culturelles ou économiques, qui lui ont donné, depuis longtemps, un caractère multifonctionnel.

**B.-** A la faveur notamment des changements climatiques, ces caractéristiques méditerranéennes sont vraisemblablement amenées à s'étendre à de nouveaux territoires, accentuant la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique forestière adaptée, « modèle » pour un nombre croissant de forêts françaises du siècle à venir et, peut-être aussi, pour les autres.

**C.-** Une politique spécifique et globale, contractuelle et durable, doit être mise en place sous l'impulsion de l'Etat et des Collectivités territoriales. Elle ne devra plus être centrée uniquement sur la protection contre les incendies, qu'il convient cependant de soutenir et d'améliorer, mais elle sera assise sur une logique plus active de gestion multifonctionnelle et de diversification des démarches de valorisation, quelles qu'elles soient.

**D.-** Cette stratégie globale concertée, concernant la région méditerranéenne tout entière, devra être définie et mise en œuvre par une coopération des organismes institutionnels, territoriaux et techniques existants. Cela imposera peut-être une redéfinition des rôles de chacun, assurant une meilleure lisibilité des moyens alloués, ainsi qu'une transversalité plus grande des actions.

**E.-** Il sera en particulier indispensable de décliner les axes, outils et moyens mis en place au sein des nouvelles organisations territoriales, en permettant notamment l'articulation entre l'échelle des massifs forestiers et les autres échelles de territoires et de projets.

**F.-** Les recherches, fondamentale et appliquée, la formation ainsi que la coopération internationale devront également être développées, car elles constituent des éléments essentiels de la politique à venir. De même la communication, l'animation et la sensibilisation, à toutes échelles, devront être accentuées.



**La forêt méditerranéenne présente, malgré la variété des contextes locaux, des spécificités, tant écologiques que culturelles ou économiques, qui lui ont donné, depuis longtemps, un caractère multifonctionnel.**

1 – Les forêts méditerranéennes françaises qui se développent sur quatre régions : Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et sud de Rhône-Alpes (Drôme et Ardèche), et sur quinze départements, présentent des caractéristiques qui les distinguent des forêts françaises sous climat tempéré. Ces caractéristiques sont de divers ordres :

- géographiques et écologiques : le climat méditerranéen\* caractérisé par un fort déficit pluviométrique estival, a conduit les végétaux à une sévère et spécifique adaptation, y compris dans les montagnes des mêmes régions (Alpes, Cévennes, Pyrénées-Orientales, Corse...),
- historiques et humaines : c'est précisément dans les régions méditerranéennes que l'Homme actuel (avant même le Néolithique) s'est installé en priorité ; les forêts méditerranéennes ont toujours été le cadre de la vie humaine depuis leur réapparition après la dernière glaciation. La riche histoire du Bassin méditerranéen a vu se succéder des périodes de flux et de reflux des Hommes et des espaces naturels, pour conduire à la situation actuelle ; celle-ci n'est que transitoire suivant les pays, les régions et leur situation locale.

*\* Outre dans le Bassin méditerranéen, le climat méditerranéen se rencontre également en Australie du Sud-Est et du Sud-Ouest, en Afrique du Sud (région du Cap), dans le centre du Chili et en Californie (Mexique et Etats-Unis d'Amérique).*

**A la faveur notamment des changements climatiques, ces caractéristiques méditerranéennes sont vraisemblablement amenées à s'étendre à de nouveaux territoires, accentuant la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique forestière adaptée, « modèle » pour un nombre croissant de forêts françaises du siècle à venir et, peut-être aussi, pour les autres.**

2 - Aujourd'hui, en France méditerranéenne, se termine une phase de cette évolution caractérisée par l'état très avancé de l'exode rural et par une métropolisation très dynamique sur le littoral et dans les principales villes : les forêts trouvent là la justification de leur définition étymologique qui est « les espaces du dehors ». Les perspectives, pour le quart de siècle qui s'ouvre, sont probablement l'achèvement de la citadinisation de la société, l'accroissement du décalage entre la vie des hommes et la gestion de la nature, et un changement achevé de statut de l'espace rural d'un espace de production (agriculture, élevage, bois, gibier) vers un espace de délectation et de loisirs.

3 – Ainsi, comme par le passé, les forêts méditerranéennes, sans doute davantage que les autres forêts de France, vont voir confirmé et accru leur caractère multifonctionnel, dans lequel, malheureusement, on n'a pas encore trouvé de solution à la rémunération des fonctions non marchandes. C'est par une gestion adaptée que l'on pourra garantir le développement de chacune des fonctions des forêts méditerranéennes : la production de bois et de bien divers, la promotion de la biodiversité et des paysages, la protection des écosystèmes et de la ressource en eau, l'accueil des publics...

4 – Par ailleurs, les hypothèses de changements climatiques se confirmant peu à peu, on commence à constater un déplacement vers le nord tempéré des caractères méditerranéens du climat, de la flore et de la faune. Les forêts méditerranéennes sont donc apparemment appelées à s'étendre et à intéresser de nouveaux territoires, non seulement pour des raisons climatiques et écologiques, mais aussi en raison de l'évolution des sociétés dans les autres régions. Les liens des espaces forestiers méditerranéens à la société seront donc de plus en plus forts au regard des flux touristiques diversifiés et de l'accroissement constant de la population dans ces régions.

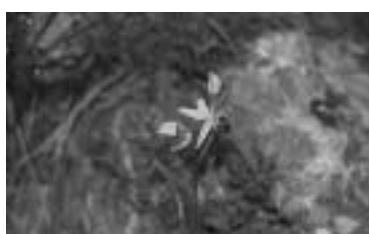


**Une politique spécifique et globale, contractuelle et durable, doit être mise en place sous l'impulsion de l'Etat et des Collectivités territoriales. Elle ne devra plus être centrée uniquement sur la protection contre les incendies, qu'il convient cependant de soutenir et d'améliorer, mais elle sera assise sur une logique plus active de gestion multifonctionnelle et de diversification des démarches de valorisation, quelles qu'elles soient.**

5 – Voilà pourquoi il est souhaité que soit étudiée, débattue et promulguée une politique particulière pour les forêts méditerranéennes qui permette des pratiques techniques, administratives et budgétaires adaptées. Ceci devrait incomber à l'Etat, en tant qu'il demeure garant des politiques des forêts, de l'environnement, de la sécurité publique, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'aux Conseils régionaux (et à l'Assemblée territoriale de Corse) et aux Conseils généraux, tant ils partagent aujourd'hui et partageront demain de compétences avec l'Etat. L'importance de la forêt privée devra être clairement prise en compte dans cette politique globale, de même que le développement de la compétitivité des entreprises et filières liées de près ou de loin à la forêt.

6 – La politique forestière souhaitée devra, bien évidemment, intégrer le paramètre de défense contre les incendies, mais pour atteindre cet objectif légitimement prioritaire, elle devra se recentrer sur une logique volontariste de prévention, de gestion par projets (politique contractuelle) ainsi que sur une diversification des démarches de valorisation durable. Un des principes directeurs de la défense des forêts contre l'incendie devrait être que chaque grand incendie représente la sanction d'une prévention insuffisante et/ou erronée, et qu'il faudrait, les jours de grand danger, une mobilisation encore plus exceptionnelle pour arrêter les feux naissants (information, communication, dissuasion). Les coûts de lutte et de protection des interfaces ont de toute manière atteint aujourd'hui des seuils tellement importants que ce recentrage s'imposera, de fait, à la collectivité, ne serait-ce que par nécessité économique. Par ailleurs, une forêt gérée et valorisée reste la meilleure solution durable de prévention des incendies.

7 – L'ambiguïté qui règne jusqu'à maintenant entre les espaces forestiers, gérés en tant que tels (depuis les pelouses jusqu'aux peuplements les plus arborés et les plus denses), et les espaces boisés habités, qui relèvent de l'urbanisme et non de la foresterie, devra également être levée, en s'appuyant notamment sur les nouvelles règles d'urbanisme et les plans de prévention des risques d'incendie. Les objectifs et outils de gestion, de protection et de valorisation de ces deux types d'espaces ne devront pas être antagonistes, mais clairement complémentaires, dans un souci de multifonctionnalité et de durabilité.



Cette stratégie globale concertée, concernant la région méditerranéenne tout entière, devra être définie et mise en œuvre par une coopération des organismes institutionnels, territoriaux et techniques existants. Cela imposera peut-être une redéfinition des rôles de chacun, assurant une meilleure lisibilité des moyens alloués, ainsi qu'une transversalité plus grande des actions.

8 – Pour tout cela, il est demandé que soit créée une Délégation interministérielle pour la forêt méditerranéenne qui ne se limite pas aux aspects de défense des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (DFCI), mais qui assure, pour les services des départements ministériels concernés, une action cohérente adaptée à l'ensemble forêts-territoires-produits, dans toutes ces dimensions économiques, écologiques et sociales. Face à celle-ci, est également souhaitée une structure « Interterritoriale » regroupant les Conseils régionaux (et l'Assemblée territoriale de Corse) et les Conseils généraux, permettant à ces Collectivités territoriales de concevoir, en partenariat avec l'Etat, une politique de nature à orienter les Contrats de plans ou les autres mesures publiques. Enfin, le Conseil d'orientation de la forêt méditerranéenne, actuellement consacré uniquement aux questions de DFCI, devrait voir sa composition et son mode de fonctionnement renouvelé et dynamisé en vue de regrouper et de s'appuyer le plus possible sur les protagonistes existants concernés par la connaissance, la gestion, la valorisation et la protection des forêts méditerranéennes. Sur la base d'une concertation entre ces trois organismes pourrait alors se concevoir une politique stratégique de la forêt méditerranéenne française tout entière qui puisse prendre en compte les problématiques de l'ensemble des acteurs concernés, au-delà même des limites territoriales ou institutionnelles. La répartition des compétences, l'élaboration des grands objectifs communs, des actions à mener et des moyens alloués pourront être précisés lors de cette concertation.

Il sera en particulier indispensable de décliner les axes, outils et moyens mis en place au sein des nouvelles organisations territoriales, en permettant notamment l'articulation entre l'échelle des massifs forestiers et les autres échelles de territoires et de projets.

9 – C'est aujourd'hui, dans les structures territoriales\*\*, que tendent à se mettre en œuvre, localement, les actions en direction de la forêt méditerranéenne. Une bonne articulation entre les découpages territoriaux pris en compte par ces structures, et les découpages naturels des massifs forestiers doit être réalisée, afin que l'action forestière demeure cohérente et que la sphère forêt-produits forestiers bénéficie effectivement des mesures politiques méditerranéennes conçues comme évoqué ci-dessus. Celles-ci seraient alors mises en œuvre par les structures locales dans le cadre de contrats de territoire. Pour cela, elles devraient donc disposer de moyens dédiés à la gestion, aux types de valorisations et à la protection des massifs forestiers qu'elles englobent, pour ne plus être contraintes à des pratiques complexes de constitution des budgets de leurs projets.

10 – Cela implique que, dans ces structures intercommunales on trouve des élus et du personnel technique concernés, compétents et formés à la conduite de projets. Les massifs forestiers, qui représentent 30 à 40 %, voire davantage, des surfaces totales, devront trouver leur place dans les différents projets de territoire et leurs outils opérationnels (Contrat de plan Etat-Région, Contrat d'agglomération, Contrat d'objectifs, Contrat de Pays, Charte de Parc naturel régional, Charte forestière de territoire, Schéma de cohérence territoriale...), aux côtés des thématiques agricoles, environnementales et touristiques. La mise en cohérence des échelles de massifs forestiers et des autres découpages administratifs et territoriaux doit être fondée sur l'analyse des problèmes et sur l'identification des acteurs. Elle doit se traduire par la constitution d'un partenariat au sein d'une structure de pilotage et d'animation du projet. Ainsi pourront être mobilisés et associés les partenaires et les acteurs concernés, notamment les propriétaires particuliers qui possèdent les trois quarts des forêts, mais aussi les organismes, entreprises et associations diverses qui exercent leurs activités dans les forêts méditerranéennes (gestion, valorisation économique, pastoralisme, loisirs/tourisme, chasse, naturalisme, randonnée...).

*\*\* Communautés de communes, d'agglomération, urbaines, pays, syndicats mixtes, parcs naturels régionaux...*

Les recherches, fondamentale et appliquée, la formation ainsi que la coopération internationale devront également être développées, car elles constituent des éléments essentiels de la politique à venir. De même la communication, l'animation et la sensibilisation, à toutes échelles, devront être accentuées.

11 – Pour des raisons historiques, la recherche sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens n'a pas connu un très grand développement : la défense contre les incendies y a été préférée à la sylviculture. L'écologie, qui a pour une bonne part été créée en région méditerranéenne (Flahault, Emberger, Quézel), a vu ses moyens diminuer. Quant aux sciences sociales : histoire, ethnologie, sociologie, géographie, économie, elles n'ont jamais été encouragées dans le domaine qui nous occupe. Or, comme on l'a dit plus haut (§ 4), les forêts méditerranéennes sont l'avant-garde de l'évolution des autres forêts de France. Le développement de la recherche ne serait donc pas utile qu'aux seules régions méditerranéennes, mais à tout le pays (exemples des compensations environnementales pour les « services » rendus par la forêt sur le cycle de l'eau, le stockage du carbone ou encore la qualité de l'air). Il est souhaité que les centres de recherche méditerranéens (CNRS, INRA, Cemagref, laboratoires des Universités...), reçoivent les moyens de développer de manière coordonnée leurs travaux sur les forêts méditerranéennes, dans tous les domaines, y compris les sciences sociales et la communication vers tous les publics, en coopération étroite avec les partenaires techniques et institutionnels.

12 – Corrélativement, les enseignements supérieurs touchant de près ou de loin à la connaissance, la gestion ou la protection des espaces naturels et forestiers méditerranéens, devraient être repérés, aidés et invités à se concerter sur leurs programmes et leurs modules afin d'accroître leur efficacité. Si les personnels de fonction forestière ou sylvicole gagneraient sûrement à recevoir des compléments de formation en écologie méditerranéenne ou en sciences sociales, a fortiori les spécialistes naturalistes, économistes ou sociologues devraient de même bénéficier de connaissances dans les domaines de l'aménagement, de la gestion et de la valorisation des forêts de nos régions.





13 – Les efforts de recherche et d'enseignement, nécessaires à la mise en œuvre des stratégies d'ensemble comme des politiques locales, permettront, en outre, de développer des techniques sylvicoles mieux adaptées aux milieux et aux besoins, y compris des pratiques radicalement innovantes. Ainsi devrait naître une nouvelle ingénierie écologique proposant de nouveaux itinéraires techniques.



14 – Les forêts méditerranéennes de la France ne sont cependant qu'une petite partie des forêts du Bassin méditerranéen. Une coopération internationale accrue avec les pays voisins où les niveaux de connaissance et de technique sont parfois supérieurs au niveau français, ou avec des pays moins proches, d'où s'expriment des demandes d'appui technique, ne peut que renforcer les savoir-faire de la France méditerranéenne. Une organisation telle que souhaitée dans ce manifeste permettrait de mobiliser pour la coopération, les compétences que l'on trouve dans la région méditerranéenne tout entière, pour que les actions de coopération décentralisée d'initiative locale, régionale ou autre voient leur efficacité accrue.



15 – Comme cela est affirmé dans ce Manifeste, les projets forestiers en zones méditerranéennes sont par nature multifonctionnels, et nécessitent la concertation de nombreux partenaires. Certains d'entre eux sont aujourd'hui bloqués uniquement en raison d'un déficit de moyens humains en animation, en communication et en sensibilisation, en direction des élus, mais aussi des partenaires techniques ou de la population. La politique stratégique souhaitée devra prendre clairement en compte cette nécessité spécifique en moyens d'animation dans les projets.



**Pour toute information :**

*forêt méditerranéenne*

14 rue Louis Astouin  
13002 Marseille

Tél. 04 91 56 06 91 Fax. 04 91 91 93 97  
Mél : [contact@foret-mediterraneenne.org](mailto:contact@foret-mediterraneenne.org)

[www.foret-mediterraneenne.org](http://www.foret-mediterraneenne.org)



Photos :

D. Afxantidis, Alpes de Lumière/F.X. Emery, L. Amandier, Archives RTM, F. Bouroulet, J.P. Chassany, CRPF PO, D. Debenest, G. Gautier/ Forestour, D. Maillard, INRA Avignon, A. Lauriac, Moutte(83)/Forestour, Ph. Orsini, SDIS 83, C. Tailleux